

Berne, le 28 novembre 2019

Communiqué de presse

«Handicap & politique 4/19»

L'autonomie des personnes en situation de handicap doit primer sur les profits!

Depuis 2013, les systèmes d'information à la clientèle et les distributeurs de billets des entreprises de transports helvétiques doivent être accessibles. À ce jour, c'est encore loin d'être le cas partout, comme l'atteste une récente enquête d'AGILE.CH. Les personnes handicapées ne peuvent pas se déplacer de manière autonome en transports publics parce que les intérêts économiques sont prépondérants.

Pour se déplacer de manière autonome, les personnes handicapées sont tributaires des transports publics et de systèmes d'information exhaustifs. C'est justement ce que la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) impose aux entreprises de transports: rendre accessibles leurs informations aux usagers et leurs automates à billets. Ceci devait être fait d'ici 2013. Or, six ans après ce délai, d'importantes lacunes subsistent. Mais pourquoi donc? AGILE.CH a mené l'enquête auprès de 156 entreprises de transports. Seule une minorité d'entre elles prennent la chose au sérieux. Les autres restent les bras croisés ou ne voient même pas en quoi cela les concerne.

Et qui alors leur tape sur les doigts?

L'Office fédéral des transports s'en lave les mains. Et l'on s'étonne dès lors que l'information continue et accessible aux usagers ne soit encore qu'un vœu pieux. Mais sans cela, les personnes en situation de handicap ne peuvent pas se déplacer seules en transports publics. Et que proposent les personnes concernées pour y palier? Vous le découvrirez dans ce dernier numéro de «[Handicap & Politique](#)» d'AGILE.CH, ainsi que les résultats de l'enquête.

Politique sociale

Le Parlement fraîchement élu devra faire face à d'importants défis. AGILE.CH espère que les rentes pour enfants de l'assurance invalidité ne seront pas diminuées, que les proches aidants des personnes handicapées pourront enfin être rémunérés par le biais de la contribution d'assistance, que les langues des signes suisses seront reconnues en tant que langues nationales et que le projet AVS 21 n'entraîne pas de diminutions de prestations.

Contact:

Catherine Rouvenaz, secrétaire romande

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap

Tél: 031 390 39 39, catherine.rouvenaz@agile.ch / www.agile.ch

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap s'engage pour l'égalité, l'inclusion et la sécurité matérielle des personnes en situation de handicap depuis 1951. La faitière défend les intérêts de ses 41 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale du handicap. Ces organisations sont dirigées par des personnes concernées et représentent tous les groupes de handicap ainsi que les proches.